

Restauration scolaire

Tarifs des repas pour l'année scolaire 2024-2025

Tranches	Personnes concernées	Quotients familiaux	Tarif normal	Tarif majoré « repas exceptionnel »
1	Enfants résidant dans la Communauté Urbaine d'Alençon	moins de 255	0,94 €	1,08 €
	Enfants fournissant systématiquement leurs paniers repas dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé lié à des allergies alimentaires	-		
2	Enfants résidant dans la Communauté Urbaine d'Alençon	de 255 à 368,99	1,69 €	1,95 €
3	Enfants résidant dans la Communauté Urbaine d'Alençon	de 369 à 645,99	2,63 €	3,03 €
4	Enfants résidant dans la Communauté Urbaine d'Alençon	de 646 à 947,99	3,65 €	4,20 €
	Enseignants assurant une mission de surveillance de restauration scolaire	-		
	Personnel communautaire	-		
5	Enfants résidant dans la Communauté Urbaine d'Alençon	supérieur à 966,99	4,46 €	5,12 €
	Stagiaires en études secondaires (collégiens, lycéens, CAP/BEP)	-		
	Enfants placés sous la responsabilité d'assistants familiaux agréés par le Conseil départemental	-		
	Enfants résidant hors CUA mais fréquentant une classe spécialisée du territoire de la CUA	-		
	Enfants scolarisés en établissements spécialisés (CESDA, IME, etc.)	-		
6	Enfants résidant hors Communauté Urbaine	-	6,23 €	7,17 €
	Enseignants n'assurant pas de mission de surveillance de restauration scolaire			
	Parents d'élèves (*)			
	Stagiaires en études supérieures (post niveau baccalauréat)			
	Étudiants de l'INSPÉ (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation)			
	Personnel de l'Éducation nationale non enseignant			
7	Enfants non-inscrits	-	-	7,53 €
8	Enfants déjeunant dans les restaurants scolaires et dépendant des structures d'accueil du secteur médico-social (Maison d'enfants « Les Petits Châtelets », foyer de l'enfance, etc.)	-	9,18 €	10,56 €